



Ligue de Natation de la Réunion

Procès-verbal du comité directeur

du jeudi 27 janvier 2022

La réunion a lieu en visioconférence.

Présents

Mesdames : Julie ABEL, Mahdia BENHAMLA, Guilène FAUBOURG, Flore ATTYASSE
Messieurs : Henri FONTAINE, Thierry GOUPIL, Frédéric ARNAUD, Samuel IDMONT, Dominique DERVILLIER.

Excusé

Pierre DEBAST

Absents

Marc BERTSCH, Jean François BOIN

Invités

Franck SCHOTT et Caroline NARIA

Ordre du jour

- 1) décision à prendre après l'audition de messieurs Bordier et Le Goff sur l'incident Extranat
- 2) recrutement en contrat aidé d'une personne chargée du suivi des compétitions (informatique, gestion des plaques...)

Homologation du procès-verbal du comité directeur du 21 janvier 2022.

Intervention de Franck SCHOTT

- Rappel de certains points vu en réunion de comité directeur du 21 janvier concernant les regroupements CAF /PSQS
- En vue de la réunion prévue avec la NA en vision et la cadre fédérale « Sylvie Neuville » qui sera présente à la compétition de natation artistique des 12 et 13 février à Ste Marie. Franck, demande qu'un délégué de la ligue soit présent aux

compétitions de natation artistique afin d'accompagner les clubs de NA sur la mise en place d'un protocole sanitaire. Que ce référent s'assure du respect de protocole sanitaire validé par la ligue et de la vérification des « pass vaccinal »

- À la suite d'une réunion des correspondants informatique avec la FFN en visio sur la refonte des applications et l'évolution du système d'information. En tant que référent informatique de la ligue, Franck, souhaite créer une commission informatique au sein de la ligue avec un référent d'extranat administratif, un responsable des officiels, un référent par discipline NC et NA.
- Franck, rappelle les règles d'homologation des meilleures performances et de records. S'assurer qu'il y ait les exigences fédérales sur le nombre de chronométreurs. Possibilité que certaines MP aient pu être enregistrées par la FFN sans que les conditions nécessaires soient respectées.
- Avis sur le recrutement d'un agent chargé des compétitions au sein de la ligue, Franck rappelle qu'au lancement de l'appel à candidature pour l'organisation des compétitions qu'un cahier des charges est transmis aux clubs et que le club s'engage en se positionnant sur les compétitions de respecter ce cahier des charges. Effectuer un autre recrutement actuellement peut être un risque financier pour la ligue. Il serait préférable de faire appel à la solidarité des clubs pour la préparation d'organisation des compétitions.
- Concernant le problème d'Extranat et l'ASEC, je pense que sur le fonds il n'y a pas eu de faits préjudiciables mais sur la forme il y a des soucis avec un non-respect.

1) Décision à prendre après l'audition de messieurs Bordier et Le Goff sur l'incident Extranat

La secrétaire générale fait une synthèse des déclarations d'Antoine Le Goff et de Laurent Bordier du 25 janvier. Qu'il n'y a pas eu faute de sa part, il voulait comprendre et ne savait pas que la ligue avait un référent informatique.

Thierry Goupil rajoute qu'Antoine avait dit que sa seule erreur était de ne pas avoir prévenu la ligue.

L'avis de chaque membre est demandé :

Dominique Dervillier ; Antoine n'aurait pas dû prendre la main. La ligue devrait établir une procédure et expliquer le fonctionnement pour que cela ne se reproduise plus.

Julie Abel ; j'étais absente lors de la vision avec Antoine Le Goff et Laurent Bordier, mais Antoine n'aurait pas dû intervenir sans autorisation dans le logiciel. Cependant il a mis le doigt sur un dysfonctionnement interne de la ligue. Antoine a été mauvais élève, il faudrait écrire un courrier circonstanciel.

Thierry Goupil ; quelles sont les procédures ? Il n'y a aucun écrit, pas de procédure. Il faudrait dire ce qui est autorisé ou non. S'il y a sanction à donner, c'est à la commission de discipline d'en décider.

Frédéric Arnaud ; la confiance est importante et dans ce cas, la confiance a été perdue

Guilène Faubourg : jusqu'à maintenant il y avait un respect et une confiance. Un club n'a pas à intervenir sur la gestion d'une compétition organisée par un autre club. Il faut prendre une décision, Antoine a été mauvais élève.

Flore Attyasse : il y a eu un non-respect même s'il n'y a pas de procédure d'écrite, il s'agit juste une question de bon sens.

Samuel Idmont : la confiance envers Antoine a été un peu perdue et regrette du temps perdu pour le peu d'explications données.

Mahdia Benhamla : je ne vois pas qu'elle peut être la faute de la Ligue dans cette affaire. Il n'y a aucun reproche à faire à Franck puisqu'il a donné l'accès à Antoine en toute confiance. Je reste toujours dans l'incompréhension des explications d'Antoine quant au motif de son intrusion. Son comportement est inacceptable. Il y a eu perte de confiance.

Henri Fontaine : il faudrait donner un avertissement à Antoine pour son intrusion. La natation réunionnaise est en jeu, il rappelle l'importance de la gestion informatique et qu'il avait demandé aux élus depuis le début de son mandat un référent.

Le CODIR déplore les faits, la confiance a été rompue, par conséquent, un courrier d'avertissement sera établi et envoyé à Antoine Le Goff.

2) Recrutement en contrat aidé d'une personne chargée du suivi des compétitions (informatique, gestion des plaques...)

Pour ne plus rencontrer le même problème d'intrusion informatique dans la gestion des compétitions. Proposition par certains membres du CODIR de recruter une personne afin de gérer les compétitions Ligue.

Caroline NARIA ; je pense qu'il ne faudrait pas précipiter l'embauche. Il est important tout d'abord de cibler le profil recherché et budgétiser le poste.

Une étude de financement sera demandée au cabinet comptable pour le recrutement, par exemple d'un contrat PEC.

Réunion clôturée à 20H30.

Henri FONTAINE

Président